## Calendrier 2024





#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### Service de téléphonie d'urgence

• Après les heures de bureau: 579 258-6074 Bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.

Durant les heures de bureau: 450 839-7697
 Panne électrique

#### Sûreté du Québec

911 ou 310-

• URGENCES : ambulancier, Cellulaire \*4141 pompier et policier.

• Informations générales Sans frais : 1800 434-1001

450 439-1911

#### CLSC de Montcalm

450 839-3676

110, rue Saint-Isidore, Saint-Esprit

Info-Santé CLSC (7/7 - 24/24) 811 Infirmière en milieu rural 450 839-3676 (55 ans et plus)

6, rue Marcel-Lépine Clinique Médicale de l'Acadie

#### Inspecteur canin

450 439-9683

450 831-2182

450 421-4656

• Chiens: renseignements, plaintes, etc.

1728, route 335, Saint-Lin-Laurentides

Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm

115, rue Saint-Jacques Saint-Jacques

#### Écocentre

2456, route 125 Sainte-Julienne

#### Centre culturel du Vieux-Collège

50, rue Saint-Jaqcues Saint-Jacques

#### Maison du folklore

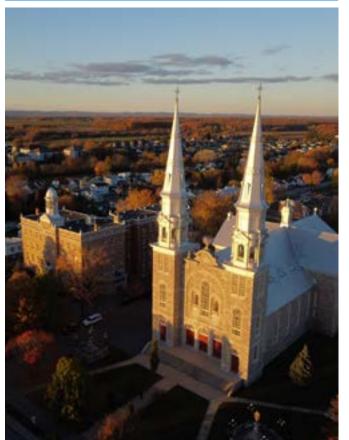
66, rue Sainte-Anne Saint-Jacques

#### Maison de la Nouvelle-Acadie

98, rue Saint-Jacques Saint-Jacques

## Station de traitement des eaux usées / vidange de roulotte

1711, chemin du Bas-del'Église Sud Saint-Jacques





#### 250<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE

Pour connaître la programmation des festivités, rendez-vous au www.st-jacques.org dans la section Événement à venir ou sur nos différents réseaux de communication tels les envois postaux, la page Facebook de la Municipalité de Saint-Jacques et l'enseigne numérique.

À vos marque, prêts ...
Que les festivités commencent!

#### **MOT MAIRESSE**

L'année 2024 est maintenant à nos portes, non seulement cette nouvelle année apporte l'espoir du renouveau, mais elle marquera pour la Municipalité de Saint-Jacques les 250 ans de sa fondation.

Beaucoup d'entre vous apprécient notre calendrier rempli de photos anciennes, eh bien! nous récidivons cette année. Ces photos, que vous nous avez partagées généreusement, nous rappellent des souvenirs de ce Saint-Jacques du passé, de notre passé, car il est important de savoir d'où nous venons afin de poursuivre notre route. C'est pourquoi ce calendrier prend tout son sens, puisqu'il a été produit en l'honneur de nos ancêtres, de nos bâtisseurs.

Veuillez tout de même prendre note que malgré les nombreuses informations contenues dans ce calendrier, il est possible que certains éléments changent ou soient déplacés en cours d'année.

Et finalement, en mon nom personnel et celui du conseil municipal de Saint-Jacques, je vous souhaite à toutes et à tous une belle année 2024 et un très bon 250° anniversaire.



#### **BUREAUX MUNICIPAUX**

16, rue Maréchal GARAGE MUNICIPAL : 186, rue Saint-Jacques 450 839-3671

#### Horaire régulier

- Lundi au jeudi : 8 h à 16 h 30
- Vendredi: 8 h à 12 h
- \*Fermé de 12 h à 13 h\*

#### Période des fêtes & jours fériés

- 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement.
- 29 mars, 1<sup>er</sup> Avril, 20 mai, 24 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 2 septembre et 14 octobre

#### BIBLIOTHÈQUE MARCEL-DUGAS

16, rue Maréchal

450 831-2296

#### Horaire régulier

- Lundi: 13 h à 18 h
- Mardi: 13 h à 18 h
- Jeudi: 13 h à 20 h
- Samedi: 9 h à 12 h

### PARC AIMÉ-PIETTE

81, rue venne

### Période des fêtes & jours fériés

- 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement.
- 30 mars, 1er Avril, 20 mai, 24 juin, 1er juillet, 2 septembre et 14 octobre.

#### Horaire: Tous les jours de 8 h à 22 h

- Patinoire et sentier glacé : Horaire variable, rendez-vous au www.st-jacques.org
- Terrain de tennis et volleyball (Mai à octobre):Tous les jours de 8 h à 22 h.
- Terrain de pétanque (Mai à octobre) :
   Tous les jours de 8 h à 22 h

#### PARC DES CULTURES

100 A, rue Saint-Jacques

#### PARC NATURE

À la croisée de la montée Hamilton et du chemin de la Grande Côte à Saint-Julienne



# Janvier













Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Jour de l'An	1	2	3	4 ) 👼	5	6
		Congé des fêtes - R	ureaux municipaux et	hibliothàgua farmás		
		Conge des letes - B	игеаих титистраих ес	bibliotrieque lerries		0
7	8	9 🎍	10	11 ●	12	13
		_				
						_
						2
14	15 🚣	16	17	18 •	19	20
						3
21	22	23	24	25 🔾	26	27
		23		23	20	
						4
28	29	30	31			
						5

PATINOIRE ET SENTIER GLACÉ : Pour les amateurs de sports de glace, un sentier glacé et une patinoire sont à leur disposition au parc Aimé-Piette.

STATIONNEMENT HIVERNAL : Afin de faciliter les opérations de déneigement, il est strictement interdit de stationner un véhicule routier sur les chemins publics du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril inclusivement, entre 23 h et 7 h, sur l'ensemble du territoire de la municipalité. (Règlement no 006-2022).

DÉNEIGEMENT: Il est interdit de souffler, de déposer de la neige ou de la glace sur un immeuble public, sur une autre propriété que la sienne, sur la voie publique ou dans un rayon d'un (1) mètre d'une borne d'incendie. (Règlement no 266-2015).















Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 Potrage	2 Carnav	3 Dal 2024
4	5 🚣	6	7	8 Pottrage	9	10 •
11	12	13	14 Saint-Valentin	15 Patinge	16 • 🚡	17
	Les journées de la	persévérance scolaire c	lu 12 au 16 février			7
18	19	20	21	22 Pottrage	23	24 ○
25	26	27	28	29 Johnson		9

BIBLIOTHÈQUE MARCEL-DUGAS : Prêt numérique - La bibliothèque municipale Marcel-Dugas vous offre la possibilité d'emprunter des livres numériques. Procurez-vous votre « NIP biblio » auprès de la bibliothèque.

450 831-2296 | biblio@st-jacques.org

Les soirées aux flambeaux se déroulent au parc Aimé-Piette les jeudis soirs du mois de février. Suivez nos réseaux sociaux et notre site Internet pour connaître l'état de la patinoire. RÉSEAU D'ÉGOUT : Il est défendu de déverser des produits et des déchets dans les lavabos ou les toilettes au risque d'engorger et d'occasionner des bris au réseau d'égout. Le respect de l'environnement, c'est l'affaire de tous!

## Mars









Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3 •	4 🚣	5	6	7	8	9
		Ser	naine de la relâche sco	laire		•
10 ●	11	12	13	14	15	16
						•
17 ◀ Saint-Patrick	18	19	20 Début du printemps	21	22	23
24	25 🔾	26	27	28  Bureaux municipaux fermés à 12 h	29 Vendredi Saint Bureaux municipaux et bibliothèque fermés	30 Bibliothèque fermée
31 Pâques						

ENCOMBRANTS : Vous pouvez déposer vos encombrants en bordure de votre terrain les 1<sup>er</sup> mars, 26 avril, 5 juillet et 30 août 2024

STATIONNEMENT HIVERNAL : Afin de faciliter les opérations de déneigement, il est strictement interdit de stationner un véhicule routier sur les chemins publics du 1er novembre au 15 avril inclusivement, entre 23 h et 7 h, sur l'ensemble du territoire de la municipalité. (Règlement no 006-2022).

DÉNEIGEMENT: Il est interdit de souffler, de déposer de la neige ou de la glace sur un immeuble public, sur une autre propriété que la sienne, sur la voie publique ou dans un rayon d'un (1) mètre d'une borne d'incendie. (Règlement no 266-2015).



















Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	Lundi de Pâques Bureaux municipaux et bibliothèque fermés	2 🏊	3	4	5	6 <b>B</b>
7	8 •	9	10	11	12	13
14	Fin de la période des abris d'auto temporaires  Fin de la période de stationnement hivernal	16	17	18	19	20
21	22 Jour de la terre	23	24 ○	25	26 🚡 📜	27 Journée sportive
28	29	30	Dons de livres du 1er août au 23 septembre 2024			17

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES: La date limite pour enlever tout élément d'abris d'auto temporaires est le 15 avril. (Règlement no 55-2001).

ENCOMBRANTS: Vous pouvez déposer vos encombrants en bordure de votre terrain le 26 avril, le 5 juillet et le 30 août 2024, avant 7 h a.m. ou la veille.

ENTRETIEN DES BANDES RIVERAINES: Lorsque votre terrain borde un cours d'eau, il est de votre responsabilité de préserver 10 à 15 mètres de couverture végétale. Cet exercice a pour but de maintenir un écosystème performant, mais également d'assurer le bon fonctionnement de nos cours d'eau, réduire la pollution et éliminer les risques d'obstruction causant des inondations et d'importants dégâts.

ÉCOCENTRE: À compter d'avril, et ce, jusqu'à novembre, les citoyens de Saint-Jacques peuvent apporter les matériaux et objets encombrants, qui sont refusés lors des collectes des ordures ménagères, à l'écocentre de Sainte-Julienne (2456, Route 125), et ce, gratuitement et sans limite de visites. Une preuve de résidence est exigée en tout temps.

## Mai















Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 )	2	3	4 Journée de l'environnement
5	6 🚣	7	8 •	9	10	11
12 Fête des Mères	13	14	15 • Début de l'arrosage estival	16	17	18
19	20 Journée nationale des Patriotes Bureaux municipaux et bibliothèque fermés	21	22	23 ○	24	25
26	27	28	29	30)	31	22

ARROSAGE ESTIVAL: Périodes permises (Règlement no 004-2021, Article 5) Entre le 15 mai et le 15 septembre de chaque année, il est permis d'arroser les pelouses, fleurs, jardins, arbres, arbustes ou autres végétaux, entre 20 h et 24 h, les jours suivants:

COLLECTE DE FEUILLES ET DE GAZON: Nous vous invitons à mettre vos sacs de feuilles et de gazon près du bac brun le 2 mai prochain. L'entrepreneur collectera sans limites tous les sacs en plastique orange, transparent ou en papier. Pour les semaines suivantes, les feuilles devront être disposées uniquement dans le bac brun.

<sup>-</sup> Propriétés avec numéro civique pair: les mardis, jeudis et samedis

<sup>-</sup> Propriétés avec numéro civique impair: les mercredis, vendredis et dimanches













Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1
3 🚣	4	5	6 • 👨	7	8
10	11	12	13	14 •	15 23
17	18	19	20 Début de l'été	21	22 🔾
24 Bureaux municipaux et bibliothèque fermés	25	26	27	28 •	29
					26
	3 🚣 10 17 24 Bureaux municipaux	3 4  10 11  17 18  24  Bureaux municipaux	3 4 5  10 11 12  17 18 19  24 25 26  Bureaux municipaux	3 ♣ 4 5 6 ●	3 ♣ 4 5 6 ●

FEUX EN PLEIN AIR: Il est interdit de brûler des matières résiduelles, des déchets, des matériaux de construction, de l'ameublement ou tout autre élément. Il est également interdit d'allumer, d'entretenir ou de provoquer, sans permis, un feu en plein air composé d'herbes, de branches, de broussailles, de feuilles mortes, de billes de bois partout sur le territoire de la MRC de Montcalm sous peine des amendes prévues et des frais d'extinction ou de déplacement du Service de sécurité incendie de la MRC Montcalm. (Règlement no 010-2018, article 6). Pour obtenir un permis, communiquez avec le Service de sécurité incendie de la MRC Montcalm au 450 831-2182, poste 7614 ou 1 800 567-9372

ARROSAGE ESTIVAL : Périodes permises (Règlement no 004-2021, Article 5) Entre le 15 mai et le 15 septembre de chaque année, il est permis d'arroser les pelouses, fleurs, jardins, arbres, arbustes ou autres végétaux, entre 20 h et 24 h, les jours suivants: Propriétés avec numéro civique pair: les mardis, jeudis et samedis; Propriétés avec numéro civique impair: les mercredis, vendredis et dimanches.

## Juillet

















Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
	T Fête du Canada Bureaux municipaux et bibliothèque fermés	2 🚣	3	4 Teudi Show	5 • 🚡		26
7	8	9	10	11  Jeudi Show	12	13 •	27
14	15	16	17	18 Feudi Skow	19	20 🔾	28
21	22	23	24	25 Teudi Show	26		29
28	29	30	31				30

ARROSAGE ESTIVAL: Périodes permises (Règlement no 0104-2018, Article 5) Entre le 15 mai et le 15 septembre de chaque année, il est permis d'arroser les pelouses, fleurs, jardins, arbres, arbustes ou autres végétaux, entre 20 h et 24 h, les jours suivants:

BIBLIOTHÈQUE MARCEL-DUGAS: Dons de livres du 1er avril au 22 septembre 2023

ÉCOCENTRE : À compter d'avril, et ce, jusqu'à novembre, les citoyens et citoyennes de Saint-Jacques peuvent apporter les matériaux et objets encombrants, qui sont refusés lors des collectes des ordures ménagères, à l'écocentre de Sainte-Julienne (2456, Route 125), et ce, gratuitement et sans aucune limite de visites. Une preuve de résidence est exigée en tout temps.

ENCOMBRANTS: Vous pouvez déposer vos encombrants en bordure de votre terrain les 5 juillet et 30 août 2024 avant 7 h am ou la veille..

<sup>-</sup> Propriétés avec numéro civique pair: les mardis, jeudis et samedis

<sup>-</sup> Propriétés avec numéro civique impair: les mercredis, vendredis et dimanches

















Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 Teudi Show	2	3 •
4	5 🚣	6	7	8 Teudi Show	9	10
11	12 €	13	14	15 Fête nationale de l'Acadie	16 Fêtes gourmandes	17
18	19 🔾	20	21	22	23	24
25	26)	27	28	29	30	

ENREGISTREMENT DES CHIENS : Il est temps de vous procurer une licence pour votre chien. Le contrôleur débutera bientôt le recensement sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques. (Règlement no 003-2020).

COLLECTE DE FEUILLES ET DE GAZON: Nous vous invitons à mettre vos sacs de feuilles et de gazon près du bac brun les 2 mai, 17, 24 et 31 octobre prochains. L'entrepreneur collectera sans limites tous les sacs en plastique orange, transparent ou en papier. Pour les semaines suivantes, les feuilles devront être déposées uniquement dans le bac brun.

# Septembre













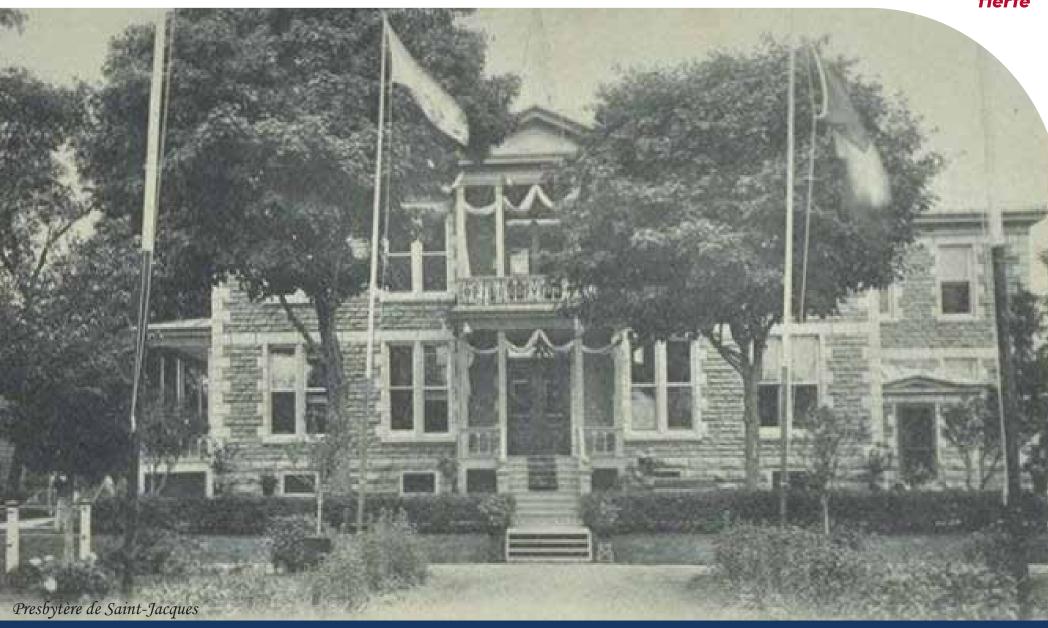
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2 Fête du Travail Bureaux municipaux et bibliothèque fermés	3 • Servicio de de dépôt des fomulaires d'aide financière aux activités sportives et artistiques.	4	5	6	7
8	9	10	11 •	12	13	14
15 Fin de la période de l'arrosage estival	16	17	18 0	19	20	21
22 Début de l'automne	23 Fin de la collecte des dons de livres.	24 )	25	26	27	28
29	30					39

LES BRIGADIERS SCOLAIRES : AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE : Lorsqu'un brigadier fait traverser les enfants en brandissant un panneau d'arrêt, les conducteurs ont l'obligation de respecter le signal et de s'arrêter. Un conducteur qui enfreint l'article 311 du Code de la sécurité routière est passible d'une amende entre 200 \$ à 400 \$ et de 4 points d'inaptitudes. Soyez prudents!

RAPPEL - PASSAGE PIÉTONNIER: Le conducteur d'un véhicule doit céder le passage aux piétons engagés dans un passage piétonnier qui est situé à une intersection et qui n'est pas règlementé par des feux de circulation. Avant de s'engager dans un passage pour piétons qui n'est pas situé à une intersection contrôlée par des feux de circulation, il faut s'assurer que l'on peut traverser sans risque.

# Octobre

















Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2 •	3	4	5 Événement
6	7 🚣	8	9	10 ◀ 👨 🗑	11	12
13	14 Action de grâce Bureaux municipaux et bibliothèque fermés	15 Début de la période des abris d'auto temporaires.	16	170	18	19
20	21	22	23	24 > 👨 👼 🦂	25	26
27	28	29	30	Halloween dans les rues!  Date limite pour remettre les demandes d'aide financière des organismes		44

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES : Vous pouvez installer vos abris d'auto temporaires à partir du 15 octobre 2023. (Règlement no 55-2001).

COLLECTE DE FEUILLES ET DE GAZON : Nous vous invitons à mettre vos sacs de feuilles et de gazon près du bac brun les 17, 24 et 31 octobre prochains. L'entrepreneur collectera sans limites tous les sacs en plastique orange, transparent ou en papier. Pour les semaines suivantes, les feuilles devront être déposées uniquement dans le bac brun.

## Movembre













Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1 • Début de la période du stationnement hivernal	2
3	4 🚣	5	6	7	8	9 € Événement  Saint-Jagger  45
10	11	12	13	14	15 🔾	16 Souper des bénévoles
17	18	19	20	21	22	23 •
24	25	26	27	28	29	30 Date limite pour remettre les demandes d'aide financière. pour les activités physiques et artistiques

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES : Il est possible d'obtenir une subvention de la Municipalité de Saint-Jacques pour des activités sportives et/ou culturelles qui ne sont pas offertes sur son territoire! Consultez le Programme d'aide financière aux activités sportives et culturelles pour les résidents de Saint-Jacques au : www.st-jacques.org/loisirs/programme-aide-financière/. Date limite 30 novembre.

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES : La collecte des matières organiques sera moins fréquente à raison d'une fois par mois, de décembre à mars.

## Décembre











Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 •	2 🚣	3	4	5	6 Marche	7 é de Noël
8 (Marché de Noël	9	10	11 Séance spéciale du conseil municipal (budget)	12	13	14
15 🔾	16	17	18	19	Fermeture des bureaux municipaux et de la bibliothèque pour le congé des fêtes à 12 h.	21 Début de l'hiver
22 )	23	24	25 Noël	26	27	28
29	30 ●	31				52
etun	voeux pour un ne nouvelle ann conseil municipal et le	ée remplie de j	oie			

## Calendrier 2025

Janvier							Février							Mars							Avril							
Dim	Lun		Mer 1	Jeu 2	Ven 3	Sam 4	Dim	Lun		Mer		Ven	Sam 1	Dim	Lun	Mar		Jeu	Ven	Sam 1	Dim	Lun	Mar 1	Mer 2	Jeu 3	Ven 4	Sam 5	
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				
														30	31													
																						A - ^1						
Dim	Lun	<b>Mai</b> Lun Mar Mer Jeu Ven Sam				Sam	<b>Juin</b> Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam						Juillet							Août Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam								
Dilli	Luii	iviai	IVICI	1	2	3	Dim 1	2	3	4	5	6	Sam 7	Dim	Lun	Mar 1	Mer 2	Jeu 3	Ven 4	Sam 5	Dim	Lun	iviai	iviei	Jeu	Ven 1	Sam 2	
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	
25	26	27	28	29	30	31	29	30						27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	
																					31							
	Septembre						Octobre							Novembre							Décembre							
Dim	Lun 1	Mar 2	Mer 3	Jeu 4	Ven 5	Sam 6	Dim	Lun	Mar	Mer 1	Jeu 2	Ven 3	Sam 4	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam 1	Dim	Lun 1	Mar 2	Mer 3	Jeu 4	Ven 5	Sam 6	
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	
																•			-									
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	18	19	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	20	21	22	23	24	25	26	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30					27	28	29	30	31			23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				
														30														